



## SOMMAIRE

■ TRAVAUX	page 2
■ EAU	page 3
■ ASSOCIATIONS	page 4
■ VOIRIE-URBANISME	page 6
■ CCAS	page 6
■ MUNICIPALITÉ	page 8



# TRAVAUX

## ■ TRAVAUX DE L'ÉCOLE

La période estivale est souvent l'occasion d'effectuer des travaux à l'école. Cet été, de nouvelles fenêtres avec double vitrage, ainsi que des volets électriques, ont été installés sur toute la partie du bâtiment côté Avenue de l'Europe.

Cela permettra de limiter en hiver la déperdition de chaleur et en été, l'impact du soleil sur la température intérieure des salles de classe et de sieste.

Un projet financé en partie grâce au dispositif DETR (*Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux*) du département.

Toujours dans le but de faire des économies d'énergie et afin d'agir sur notre impact environnemental, le grenier de l'école a été isolé par soufflage de laine de verre.

Les travaux d'isolation ont permis de faire le vide dans le grenier. Beaucoup de choses, comme le mobilier, ont pu être recyclées.

De nombreux manuels scolaires qui n'étaient plus utilisés par les élèves de l'école de Moncel ont été donnés à l'association «**Grandir mieux**».

C'est une association du lunévillois qui œuvre pour le soutien des écoliers au Bénin par l'envoi de fournitures scolaires, livres ou mobilier.



## ■ CHÂTEAU D'EAU, MAIS PAS QUE !

Depuis 1999, notre château d'eau accueille à son sommet une antenne de télécommunications de l'opérateur Orange.

Jusqu'alors, d'autres opérateurs utilisaient ces installations pour couvrir leur réseau. Ceci ne sera bientôt plus le cas et c'est pourquoi l'opérateur Free a fait une demande à la commune pour installer ses propres antennes sur le château d'eau. C'est en effet le point le plus haut de la commune.

Le Conseil Municipal ayant donné son accord par délibération, une convention sera signée entre Free et la commune.

Pour les habitants, pas d'inquiétude à avoir, il n'y aura aucune incidence sur l'émission des ondes de télécommunications, l'agence nationale des fréquences ayant donné son accord.



# EAU

## ■ TRAVAUX FUTURS

La mise à l'équilibre calco-carbonique de l'eau puisée est un sujet qui anime les débats depuis de nombreuses années. Elle devrait se concrétiser par la mise en oeuvre d'une installation sur le site du château d'eau et la remise à neuf du système de déferrisation de l'eau.

Par ailleurs, l'intérieur du château d'eau est en mauvais état, béton dégradé en partie haute, éléments de sécurité plus aux normes, conduites verticales entartrées. Cela représente des travaux aux coûts importants à mettre en parallèle avec la construction d'une réserve complémentaire au sol et la mise en suppression de tout le village.

La question de la remise en service de la réserve incendie (*déconnectée avant 2018*) se pose car les 100 m<sup>3</sup> du château d'eau sont insuffisants au regard des 200m<sup>3</sup> d'eau en moyenne consommée par jour. De plus, la commune a obligation de distribuer aux habitants une eau de qualité avec une pression suffisante sur tout le territoire.

## ■ PRIX DE L'EAU POTABLE

Dans le budget communal de l'eau, qui doit être équilibré, les économies cumulées sont très insuffisantes pour couvrir les besoins.

Avec les travaux à venir (*absolument nécessaires si la commune souhaite continuer à puiser son eau potable*) et une part communale du prix de l'eau inchangée depuis 2018, une solution devait être trouvée.

Le Maire, sur proposition des commissions Eau et Finances, propose par conséquent une augmentation maîtrisée de la part communale de 0.10 € environ sur toutes les strates et également du prix de vente aux Communes raccordées sur le réseau de Moncel : Fraimbois, Laronxe, Hériménil (*lors de sécurisation*).

**Cette augmentation commencera en même temps que la date présumée du début des travaux soit le 1<sup>er</sup> juillet 2024.**



Pour en savoir plus sur l'eau, la qualité et les coûts, rendez-vous sur le site internet de la commune ou flashez le QR Code



D'autre part, la zone Saussy Gantret bénéficiait jusqu'alors d'un tarif unique : le tarif communal par strates sera désormais appliqué aux entreprises de la zone.

Consommation annuelle	Tarif m <sup>3</sup> part communale 2024 (TTC)
0 à 120 m <sup>3</sup>	0.60 €
121 à 150 m <sup>3</sup>	0.70 €
151 à 300 m <sup>3</sup>	0.80 €
> 300 m <sup>3</sup>	1.10 €
<b>Vente aux Communes :</b> Fraimbois, Laronxe, Hériménil pour la sécurisation	0.74 €
TVA de 5.5%	

# ASSOCIATIONS



## ■ LA TRANCHEE DES LOUPS

Le 18 novembre, la nuit tombait, le froid commençait à se faire pinçant et ils furent 350 sportifs à prendre le départ de La Tranchée des Loups. Marcheurs, coureurs, ils n'ont pas eu peur d'affronter les parcours boueux et exigeants concoctés par l'association «Moncel Oxygene». La saveur d'une course nocturne est particulière et ils ont été nombreux à y prendre plaisir.

A 17h30, 82 coureurs se sont élancés sur le 18km, remporté par Benjamin POLIN (1h05mn14s). Julie SAVIANA termina à la 1<sup>ère</sup> place chez les féminines (1h31mn16s). A 17h45, 125 marcheurs se sont élancés dans l'obscurité. Quelques minutes



après, la seconde course (10km) prit place et vit la victoire de Vincent BOURRÉE (42mn03s) et de Mélanie LOCATELLI chez les filles (51mn15s).

Les récompenses ont été distribuées en présence du maire, Matthieu SIGIEL, qui ne manqua pas de souligner la réussite de cette grande manifestation et l'engagement des bénévoles de Moncel Oxygène.



## ■ UNE FIN D'ANNÉE INTENSE POUR L'APEM

Le 14 octobre l'Association des Parents d'Élèves de la commune a réuni près de 200 personnes (avec les bénévoles) à la Salle des Fêtes dans le cadre d'un loto qui a été un grand succès. Des dizaines de lots et même un bon d'achat de 500€ ont ainsi été remportés. Le lendemain, c'était la traditionnelle Bourse à la Puériculture qui s'est tenue.

Enfin, le 10 décembre, les mamans bénévoles de l'association ont terminé l'année en fanfare avec le Marché de Noël, rendez-vous incontournable pour les gens en quête d'idées pour les fêtes de fin d'année.

## ■ SAINT NICOLAS VIENT A MONCEL

Le Foyer Rural a enchanté les enfants venus le samedi 2 décembre à la salle des fêtes. Réunis pour admirer un spectacle de magie qui a émerveillé les petits mais aussi les plus grands. Vers 16h les petites têtes blondes ont chaviré avec l'arrivée de l'inégalable Saint Nicolas !



## ■ VOIRIE COMMUNALE

La voirie communale, c'est-à-dire les rues, les allées, les chemins communaux, certains espaces verts, est classée dans le domaine public par décision du Conseil Municipal.

Le domaine privé, cadastré, est régi par le Code Civil. Le domaine public, non cadastré, est régi par le code de la voirie routière. Il est inaliénable (*vente impossible sauf si déclassement après enquête publique*), et imprescriptible (*pas de prescription trentenaire*).

Le précédent classement de 2013 contenait des erreurs car il intégrait des parcelles n'appartenant pas à la Commune (*parkings et voie privée*).

Par délibération du 26 septembre 2023 le Conseil Municipal approuve le nouveau tableau de classement de la voirie communale, consultable en Mairie.

## ■ VOIRIE RURALE

Il s'agit là des chemins ruraux desservant les champs. Ils sont propriété communale et cadastrés.

De nombreuses Communes en France sont confrontées au problème des chemins labourés où la prescription trentenaire s'est appliquée. Le Gouvernement, par décrets du 26/12/2022 et 16/02/2023, autorise les Communes à procéder au recensement de la voirie rurale avec pour objectif de consolider leur existence dans le temps. Ce recensement nécessite une enquête publique.

Bien que la Commune de Moncel n'ait pas enregistré de problèmes avec les agriculteurs, le Conseil Municipal a décidé de procéder au recensement des chemins ruraux afin de bien connaître et donc de protéger le patrimoine de la Commune.

**Ce recensement et l'enquête publique obligatoire doivent se faire dans un délai de deux ans.**

## ■ ENTRETIEN DES TROTTOIRS

Plusieurs arrêtés rappellent aux propriétaires et locataires de logement, leur obligation d'entretien des trottoirs au droit des façades ou des terrains : balayage, salage et déneigeage en hiver.

Le désherbage doit être réalisé par binage ou arrachage : l'emploi de produit phytosanitaire est interdit.

Les arbres, arbustes, haies, branches doivent être coupés à l'aplomb des limites des voies communales.

## ■ ZONE D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (ZAE<sub>nR</sub>)

La loi du 10 mars 2023, diffusée aux Communes en juin 2023, permet de proposer des zones permettant l'installation de filières de production d'électricité : éolien, solaire thermique, solaire au sol, sur bâtiment, méthanisation, hydroélectricité, géothermie, sur le territoire communal.

La définition de ces zones doit permettre de faciliter leur implantation car déjà insérées dans une démarche communale. Cela ne sera en aucun cas une autorisation tacite.

Par courrier du 22 novembre 2023, le Préfet de Meurthe et Moselle cadre les futures propositions des collectivités territoriales.

*Notre Commune a reçu il y a quelques mois un projet d'implantation de cellules photovoltaïques sur un étang privé implanté en grande partie sur le territoire de la commune de Fraimbois.*

*C'est dire que ce sujet est d'actualité.*

La démarche consiste à recueillir l'avis du public avant que le Conseil Municipal délibère.

Une réunion publique portant sur l'implantation éventuelle de zones d'accélération des énergies renouvelables sur notre Commune, sera proposée au cours du **1<sup>er</sup> trimestre 2024**.

## ■ BRIOCHE DE L'AMITIÉ

Cette opération phare de l'AEIM-ADAPEI 54 se déroulait traditionnellement durant le mois d'octobre. Désormais, l'Opération Brioches de l'Amitié sera proposée en avril.

Engagée de longue date en soutien de cette action, la commune s'engagera à nouveau en 2024. Membres du CCAS et conseillers municipaux viendront vous les proposer entre le 4 et le 14 avril 2024.

Vendues au tarif de 5 euros l'unité, l'intégralité des ventes est reversée à l'AEIM-ADAPEI 54 pour financer des projets en faveur des personnes en situation de handicap ainsi que leurs aidants.



PROCHAINE  
OPÉRATION BRIOCHES  
AVRIL 2024

## ■ MONCEL S'ACTIVE !

C'était un souhait d'un certain nombre de moncellois : pouvoir bénéficier de séances régulières d'activité physique adaptée. Une demande entendue par Guillaume LAMBOLEZ (*adjoint au maire en charge du CCAS*), porteur du projet «**Moncel s'Active !**» qui a obtenu un financement par la Conférence des Financeurs de Meurthe et Moselle.

Ce sont 19 personnes, âgées de 60 ans et plus, à s'être inscrites et qui se retrouvent tous les jeudis de 10h à 11h, à la Maison des Loisirs et de la Culture.



Les ateliers sont animés par **Nadège PICCIRILLI**, formée «Gym+» (*programme reconnu par*

*l'Assurance Maladie*), dans le cadre d'une convention avec la Fédération Française de Gymnastique et de son antenne lunévilloise. Ces ateliers permettent de proposer une activité physique adaptée aux capacités de chacun : dans la bonne humeur, bien évidemment.

Rééducation après pose d'une prothèse de hanche, travail sur l'équilibre, suivi d'AVC, activités adaptées au suivi du diabète ou de cancer, action sur les douleurs lombaires... Les possibilités sont très nombreuses et adaptées selon les consignes médicales fournies par le médecin traitant. Les ateliers sont programmés jusqu'au mois de mai 2024.

Pour tout renseignement, merci de prendre contact :

[adjoint3.moncel54300@orange.fr](mailto:adjoint3.moncel54300@orange.fr)



## ■ REPAS DES AÎNÉS

55 moncellois âgés de 65 ans et plus s'étaient retrouvés lors de l'édition de 2023 (34% de plus qu'à l'édition de 2022). C'est un moment festif très apprécié qui couronne plusieurs mois de réflexion et de travail de l'équipe du CCAS.

**Cette année, le Repas des Aînés se déroulera le Dimanche 10 mars 2024.**

**Vous ne vous êtes pas encore inscrit ? Ne tardez pas à le faire en retournant votre bulletin en mairie.** Le programme s'annonce festif !



## ■ «MA MUTUELLE DE VILLAGE»

Proposée en janvier 2022 aux Moncellois, cette Mutuelle proposée par ALMUTRA permet de bénéficier d'une complémentaire de santé de qualité, avec des cotisations avantageuses qui n'augmentent pas avec l'âge !



**L'adhésion se fait sans questionnaire de santé, sans limite d'âge et sans frais de dossier.**

Trois niveaux de garanties sont proposés et il n'y a pas de système de carence pour les personnes qui n'auraient jamais eu de mutuelle.

C'est pour cela que cette complémentaire de santé est particulièrement adaptée aux seniors et à toutes les personnes qui ne disposent pas d'une mutuelle employeur.

Les adhésions sur notre commune ont été multipliées par 2.5 depuis janvier 2022 et voici 2 exemples illustratifs :

- Mme. S. a réalisé une économie de 900 euros sur le coût annuel de sa complémentaire santé.
- Mme. J., à coût équivalent avec sa précédente mutuelle, bénéficie du double de garanties.

Il faut rappeler que la commune, à l'image des 200 autres qui ont mis en place ce dispositif,

ne perçoit rien. Elle s'assure de la bonne application de la charte éthique d'ALMUTRA dans sa pratique commerciale.

Une permanence est prévue pour permettre aux Moncellois de s'informer et d'obtenir des simulations comparatives, le **mercredi 20 décembre de 9h30 à 12h30.**

Si le créneau horaire ne vous convenait pas, d'autres solutions pourront vous être proposées.

**Almutra** **mamutuelle devillage**

**Votre Mutuelle de Village sera présente dans votre commune lors de notre permanence pour les habitants de Moncel-lès-Lunéville !**

*Sur inscription !* *Pour les moncellois !*

**Le mercredi 20 décembre 2023 de 9h30 à 12h30 à la mairie de Moncel-lès-Lunéville**

Vous aurez l'occasion d'échanger individuellement avec notre équipe qui sera là pour vous accompagner dans vos démarches et vous conseiller.

**Inscrivez-vous par téléphone au 03.83.90.82.00**

# MUNICIPALITÉ

Contactez la mairie : ☎ 03.83.74.07.99 / ✉ [mairie.moncel.les.luneville1@wanadoo.fr](mailto:mairie.moncel.les.luneville1@wanadoo.fr)

## ■ RECENSEMENT DE LA POPULATION

Deux agents recenseurs, **Mélina** et **Antoine**, effectueront le recensement de la population de la commune :

**du 18 janvier au 17 février 2024.**

Il seront munis d'une carte officielle et sont tenus au secret professionnel. Merci de leur réserver le meilleur accueil. **Votre participation est essentielle et obligatoire.**



Le recensement de la population permet de connaître la population résidant en France. Il fournit des statistiques sur le nombre d'habitants et sur leurs caractéristiques : âge, profession exercée, transports utilisés, déplacements quotidiens, conditions de logement, etc. Il apporte aussi des informations sur les logements.

Ces chiffres aident également les professionnels à mieux évaluer le parc de logements, les entreprises à mieux connaître leur clientèle potentielle ou les disponibilités de main-d'œuvre, les associations à mieux répondre aux besoins de la population.

Enfin, les résultats du recensement éclairent les décisions publiques en matière d'équipements collectifs (écoles, hôpitaux, etc.). C'est pourquoi la loi rend obligatoire la réponse à cette enquête.

Vos réponses resteront confidentielles. Elles sont protégées par la loi. Elles seront remises à l'Insee pour établir des statistiques rigoureusement anonymes.

## ■ CONDOLÉANCES

Nous avons appris avec douleur les décès de **Mr. Fabrice LAPIERRE**, le 22 juillet dernier, ainsi que de **Mr. Jean-Claude BRUNETTE**, survenu le 15 août.

Le 25 août, c'est **Agnès DOIDY** qui nous a quittés. Quelques jours plus tard, le 28 août, **Mr. Daniel VIN dit DUBROSKY** nous quittait à son tour.

Nous adressons à leurs familles et proches nos sincères condoléances.

## ■ NAISSANCES

Le 20 août, **Axel PENNER**, fils d'Aurore LANG et Jean PENNER, est venu au monde à LUNÉVILLE.

Le 12 septembre, c'est **Gabriel PROUVEUR**, fils de Floriane WALTER et de Lionel PROUVEUR, qui est né à la maternité de NANCY.

Toutes nos félicitations aux heureux parents.

La mairie ne gère plus les dossiers de cartes d'identité et de passeports. Vous pouvez en revanche accéder à ces services via le site internet de la commune <https://www.moncel-les-luneville.fr> dans la rubrique «Mes services en 1 clic» : **démarches en ligne.**

## ■ HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

La mairie est ouverte au public :

- le lundi de 16h à 17h30
- le mercredi de 9h00 à 11h30 (*sur rdv*)
- le jeudi de 17h à 18h.

**Exceptionnellement, jusqu'au 15 janvier, les permanences du lundi se dérouleront de 16h30 à 17h30.**